

Le 07 juin 2023

## Communiqué de presse

### L'ARS de Corse et la Communauté de Communes Celavu-Prunelli (CCCP) s'engagent pour la santé de la population du territoire à travers un contrat local de santé ce mercredi 7 juin 2023 à la mairie de Tolla

Réunissant habitants, élus et acteurs du territoire (professionnels de santé, du médico-social et du monde associatif), le contrat local de santé (CLS) est l'expression participative des dynamiques locales, conçu pour mettre en œuvre une approche de santé globale et proposer des actions pragmatiques et visibles pour les habitants.

Le contrat local de santé est un outil porté par l'Agence régionale de santé et une collectivité territoriale avec l'appui de l'IREPS de Corse pour l'organisation et l'animation territoriale.

Il vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et s'inscrit dans une logique partenariale associant au sein d'un Comité de pilotage, l'ARS, la communauté de communes du Celavu-Prunelli et des partenaires parmi lesquels la Collectivité de Corse, la CPAM de Corse du Sud, la CAF, la MSA, l'IREPS, deux représentants des usagers désignés par les Conseils territoriaux de santé auxquels s'adjoindront des acteurs clés du territoire, tels le Centre Valicelli, l'exercice coordonné avec la MSP Bastelicaccia, etc.

La Communauté de Communes Celavu-Prunelli (CCCP) a accentué ses efforts dans le domaine de l'action sociale d'intérêt communautaire, à travers ses politiques de développement territorial et ses services aux habitants. Dans ce contexte, elle est actuellement engagée, sur sa compétence sociale, notamment à travers un accompagnement à la création d'un guichet unique pour le territoire.

Le constat a été clairement établi que l'approche sociale ne pourrait pas se limiter aux thématiques mises en lumière par le diagnostic effectué à la demande de la Comcom en faveur de la petite enfance ou de la jeunesse, l'animation vie sociale et la mobilité tant les besoins sont importants sur le territoire : précarité, pauvreté, isolement et vieillissement de la population, handicap, accès aux droits, réduction des conduites addictives, etc.

Le contrat local de santé constitue ainsi une opportunité de compléter l'approche sociale initiale par une démarche de « santé-sociale » sur ce territoire.

En tant que partenaire du projet, la Communauté de Communes Celavu-Prunelli entend assumer les tâches et rôles, tels qu'ils seront définis dans le programme de travail pour la co-construction du futur CLS qui devrait être signé avec l'ARS, dans le courant du dernier trimestre 2023 :

- Co-construction d'une stratégie et des objectifs de santé
- Définition à partir des besoins locaux d'un programme d'actions pluriannuel (au minimum pour 3, voire 5 ans)
- Suivi de la mise en œuvre et évaluation à l'aide de mesures d'impacts, en amont et en aval, des résultats du CLS pour les habitants du territoire.

Contact Presse :

- Responsable Pôle Action Social - Communauté de Communes Celavu-Prunelli  
Alexandra TASSO  
07.49.89.68.57 / 04.95.29.19.44  
[a.tasso@celavu-prunelli.fr](mailto:a.tasso@celavu-prunelli.fr)
- Responsable Communication-démocratie sanitaire- ARS Corse  
Corinne ORSONI : 04.95.51.99.32 / 06.75.40.54.07 - [corinne.orsoni@ars.sante.fr](mailto:corinne.orsoni@ars.sante.fr)